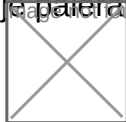




Achat seul puis concubinage

Par **Ykar**, le **27/08/2019 à 10:32**

Bonjour,
Yann 50 ans.
Après une séparation j'ai passé quelques mois chez mes parents le temps de me refaire un peu et de trouver un nouvel appartement, mais au bout de quelques mois j'ai trouvé une maison (en sale état) et j'ai préféré racheter avec des travaux à faire. (achat 40 000 travaux 70 000 dont 40 000 à taux zéro) total 120 000.
Le temps d'acheter et de faire les travaux voici que presque 2 ans sont déjà passés (je suis toujours chez mes parents en attendant mais la maison est bientôt prête) j'avais demandé un report du remboursement donc je paierai la première mensualité en Octobre.
Entre temps, j'ai



fait une nouvelle rencontre ... nouvel amour nouvelle vie envisagée et les mois sont passés avec des projets de vie commune.
C'est là que ça se complique, nous aimerions que madame vienne avec moi dans ma maison mais "elle ne serait pas chez elle" d'après ses dires (ce que je comprends), "s'il y a un problème je me retrouve à la rue", "si je participe avec toi pendant 20 ans à la fin je me retrouve avec, rien" (je penserai tout pareil à sa place).
Moi ce que j'aimerais c'est que la maison soit à "nous", "commune", et qu'en cas de soucis pour l'un des 2 ce soit l'autre qui la garde et la récupère.
On la paye à 2 ... point ... qu'elle soit à nous 2 .. point ... et si par malheur on devait se séparer et bien on la vendrait et on partagerai ... point.
Tout est à mon nom mais sachant que la première mensualité n'est pas encore payée, ai-je une solution pour partager ?
comment faire pour quelle soit à nous 2 ?
merci

Par **Lag0**, le **27/08/2019 à 12:51**

Bonjour,
Pour que cette maison vous appartienne à vous deux, il n'y a pas de miracle, il

faut que vous en vendiez une partie à votre compagne ou que vous lui en fassiez donation, bien entendu avec tous les frais qui vont avec...rnrnIl peut y avoir une autre solution, mais seulement si vous envisagez de vous marier...